



Moitié indivise sur un bien, que faire ?

Par **Celine B**, le **28/11/2008** à **11:21**

Bonjour, rnIl y a environ 7ans, j'ai acheté une maison avec mon compagnon de l'époque. Nous sommes séparé depuis. rnJe suis actuellement en moitié indivise sur se bien (nous n'aions pas d'argent pour changer les papiers) rnJ'aimerais donc savoir : si le faite qu'il rachete ma part je vais devoir payer des impots dessus. Il est hors de question que je lui prenne quoi que se soit sur se bien mais je ne veux pas non plus perdre de l'argent. rnMerci pour votre aidernCordialementrnCB